

E per ciò appunto le autorità non possono ora far allontanare un nazionale quando non vi sia fondato giudizio che turbi realmente l'ordine pubblico.

La maggior sorveglianza si è anche esercitata intorno a quella quantità di oggetti che si diceva trafugata. Alcuni di questi oggetti furono rinvenuti e mandati all'Economato, e tra gli altri una cassa di argenteria di molto valore, la quale ha girato da un domicilio all'altro, ma finalmente si poté rinvenire presso una dama, e questa fu pure consegnata all'Economato.

Quanto alle dame del Sacro Cuore, credo sia noto, che sebbene avessero vuotato lo stabilimento ossia collegio, che qui occupavano, nondimeno erano rimaste a loro mani le chiavi, ed il possesso di tutti gli oggetti ivi contenuti. Questo edificio fu poi occupato dall'Economato onde lo custodisse e facesse l'inventario di quanto vi esisteva.

Oltre questo, tre erano i loro principali stabilimenti, e due non erano veramente case esclusive delle dame del Sacro Cuore, ma erano ricoveri di fanciulle, cioè: il *Deposito* ed il *Soccorso*, i quali non appartenevano alle dame del Sacro Cuore, ma erano esse state preposte alla loro educazione. Altra casa, ossia collegio le dame avevano in Saluzzo. Pur queste si sono fatte partire coi rispettivi amministratori, ed ora si sono da tutti questi ritirate.

Ignoro che alcune altre case o collegi di giovani figlie sian ancora diretti dalle dame del Sacro Cuore; credo però che non ne rimane che in Pinerolo; dove vivono private in casa di loro proprietà.

So che ve ne sono in Savoia, ma quelle non solo non sono invise alla popolazione, sono anzi molto accette, ed hanno la stima della maggioranza degli abitanti, i quali fanno voti perchè siano conservate, e qualora si volessero far partire si ecciterebbe l'universale malcontento, ed una grande irritazione.

Siccome nei piccoli paesi e nelle città non molto ricche i loro istituti danno una materiale prosperità, siccome sono colà ben viste, e di una saviissima ed inoffensiva condotta, non ci è sembrato nè giusto, nè prudente prendere su queste veruna sfavorevole determinazione.

Quanto poi alle influenze gesuitiche dirò che conosco benissimo, nessuno ne dubiterà, che i gesuiti anche nazionali non cambiano sicuramente modo di pensare; e che riesce difficile che non continuino a mostrare il loro dispiacere per quanto è occorso, che certamente la loro influenza non è molto favorevole al presente ordine di cose, che i discorsi di alcuno fra di essi sono sempre ostili al Governo, ed eccitatori di malcontenti e di paure.

Quindi il Governo si è limitato a vegliare nel miglior modo possibile, ed a procurare che la loro influenza che viene esercitata segnatamente nelle campagne, non possa produrre alcun disordine, ma giammai si potrebbero allontanare, senza giuste prove, tali individui, e senza aver raccolto contro alcuno di essi gl'indizi di una reale colpevolezza.

Dopo tutto ciò io credo che non si abbia che a continuare nelle disposizioni fin qui riferite e provvedere secondo le circostanze dei casi, onde impedire che la loro influenza produca alcun serio inconveniente, alcun turbamento della tranquillità e dell'ordine pubblico.

PALLUEL. MM., j'aborde avec confiance la question soulevée par le rapporteur de la Commission des pétitions, quoiqu'elle soit empreinte des passions du moment, et qu'elle soit, comme l'on dit, une question brûlante (*movimento*). Mais j'ai le courage de mon opinion, et j'ai l'espoir de la soutenir avec le calme et la modération qui conviennent à un homme politique, à un homme d'état.

Je n'entends point prendre ici la défense du corps jésuitique. Loin de faire opposition, j'ai voté pour la prise en considération de la proposition Bixio, relative à la dissolution de cet ordre dans les états. Il y a à cet égard un fait accompli, la proposition tend à régulariser ce fait, à lui imprimer un caractère légal sans toucher aux personnes. C'est bien; il faut sortir de cet état provisoire. Je dirai seulement d'une manière transitoire, que nous avons ressenti à Chambéry, ma patrie, le contrecoup des événemens de Gènes et de Turin qui ont déterminé la dissolution immédiate de l'ordre; contrecoup qui nous a porté un grave dommage, parceque dans cette ville il n'y avait pas les mêmes motifs qu'à Gènes et à Turin pour désirer un si brusque renvoi des jésuites (*Rumori*).

Oui, MM., je le répète, Chambéry a été victime de cette détermination soudaine, exécutée en quelques heures, et qui a mis à la rue une foule d'élèves étrangers. Tous les pères de famille ont regretté cette suspension des études qui fait perdre presque l'année entière à leurs enfans: les moyens provisoires n'ont pas eu l'effet désiré.

Le dommage que j'appellerai matériel, a surtout été considérable pour Chambéry, parceque le collège y était florissant, et réunissait beaucoup d'élèves étrangers, surtout de France. Néanmoins nous nous sommes soumis aux ordres du Gouvernement. En Savoie nous ne savons pas être rebelles.

J'arrive maintenant à ce qui concerne les dames du Sacré-Cœur. Je ne veux point examiner, ni discuter ce qui s'est passé en Piémont. Les faits allégués dans la pétition, je ne les connais pas, je ne puis donc ni les avouer, ni les contredire. Je ne parlerai donc que du Sacré-Cœur de Chambéry que je connais parfaitement. Ainsi je puis assurer que là l'éducation est bonne, bien entendue, dans un bon esprit religieux, et surtout complètement libérale. Il n'y existe point cette distinction des classes, qui ailleurs a pu blesser de légitimes susceptibilités. J'y ai vu régner l'égalité la plus parfaite.

J'ajoute que ces dames y ont eu un admirable esprit de charité qui s'exerce sur tous les êtres malheureux, souffrants, notamment envers ceux qui sont atteints d'une infirmité incurable. Leur institution des Sourdes-Muettes qui a pris un grand développement, est un véritable bienfait pour l'humanité, surtout pour la Savoie, où il n'existe pas d'autre établissement de ce genre. Eh bien! cette institution tomberait avec le Couvent du Sacré-Cœur, car ces dames n'y donnent pas seulement leur dévouement personnel, leur zèle; elles y consacrent encore de fortes sommes annuellement pour l'entretien gratuit des élèves pauvres.

Vous comprendrez donc par là, MM., combien la ville de Chambéry est intéressée à la conservation de cet établissement qui réunit toutes les pauvres dont ces dames sont la providence.

Je ne puis me dispenser de parler ici de l'esprit de secte que l'on suppose être le même chez ces dames que chez les Jésuites. C'est une supposition qui est dénuée de toute preuve, du moins à Chambéry. On n'y pourrait éiter aucun fait à l'appui, et tout concourt à établir le contraire. On doit juger de l'esprit, des tendances d'un établissement religieux par les œuvres; et les œuvres absolvent les dames du Sacré-Cœur de Chambéry de ce reproche. Qu'on fasse une enquête, qu'on interroge toute la population, et je crois être sûr que l'opinion générale se prononcera en leur faveur, et pour déclarer que cet établissement marche dans une bonne voie conforme aux besoins de notre époque.

Traitant la question sous un point de vue générale, j'o-